

POLITIQUE EN MATIÈRE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ

Allen Entrepreneur Général inc. se fait un devoir de respecter toutes les normes en vigueur en matière de santé et de sécurité au travail.

Chaque employé, sous-traitant, fournisseur et visiteur de l'entreprise est responsable de consulter et de respecter les consignes de sécurité qui sont diffusées sous diverses formes : programme de prévention, affichage, étiquettes, fiches, mémos et autres.

Allen Entrepreneur Général inc. met tout en œuvre pour que l'espace de travail, les équipements, et les méthodes d'exécution des tâches soient sécuritaires pour tous. L'entreprise demande à ses employés de participer à l'identification, à la prévention et à l'élimination des dangers et des risques de blessures.

Dans cette optique, les employés ont le devoir de :

- Consulter et signer le programme de prévention
- Vérifier que les sous-traitants ont pris connaissance et signé le programme de prévention
- Faire preuve de responsabilité vis-à-vis la santé et sécurité
- Aviser leur supérieur immédiat de tout danger potentiel et d'apporter des solutions à mettre de l'avant pour corriger ou améliorer la situation
- Respecter les normes, politiques et règlements en matière de santé et sécurité dans chaque étape de gestion de projet
- Se conformer à tous les règlements et politiques de l'entreprise
- Établir et de discuter, lors des pauses de sécurité, des règles et des méthodes de travail sécuritaire à suivre pour éliminer tout danger potentiel
- Agir de façon responsable et de maintenir en tout temps un comportement sécuritaire pour lui et ses collègues.



Annie Allen, CPA, CMA
Présidente

■ **Siège social :**

118, RUE DE LA GARE, SAINT-HENRI, QUÉBEC, CANADA G0R 3E0

■ **Succursales :**

QUÉBEC | SHERBROOKE | TROIS-RIVIÈRES

T. 418-882-2277 F. 418-882-2721
www.allen-entrepreneurgeneral.com

RBQ 2427-6784-61